

**26010 - Actions spécifiques
dépendance personnes handicapées**

**Proposition d'attribution de subventions
aux associations œuvrant dans le domaine
du handicap et d'approbation des termes
d'un projet de convention à conclure entre
le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT**

Rapport n° CP/2018/301

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures œuvrant dans le domaine du handicap et d'approuver les termes d'un projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT.

Les propositions de subventions détaillées ci-après ont pour objet de permettre aux associations concernées de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre de la politique de l'autonomie du Département dans le domaine du handicap.

Ces associations interviennent dans les deux domaines suivants : accompagnement des usagers (actions individuelles, collectives, activités etc.) et structures assurant l'information, le soutien et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

I. Accompagnement des usagers (actions individuelles, collectives, activités etc.)

➤ **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM 67)**

Introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des dispositifs essentiels dans le paysage de la compensation du handicap et de la restriction de la participation à la vie sociale. Le GEM est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale des personnes en grande fragilité. Il est organisé sous forme associative et constitué entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité ; il offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Les GEM sont dédiés aux personnes présentant un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise. L'objectif du Club Loisirs/Groupe d'Entraide Mutuelle est d'amener les adhérents à proposer et à concerner les activités.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 800 € au GEM 67.

➤ **Clair de Terre**

L'association Clair de Terre a pour vocation de permettre à des personnes en situation de handicap mentales adultes de partager avec d'autres personnes, des événements, des loisirs, des activités culturelles et sportives, et des projets favorisant leur intégration sociale.

Des projets particuliers sont menés pour l'année 2018 :

- poursuite de l'atelier chant dans une nouvelle dynamique avec l'accompagnement d'un pianiste et le projet d'une animation à la fête de la musique ;
- poursuite de la gym douce et reprise de la marche nordique, et de l'aquagym ;
- projet d'animation en lien avec la Maison de la Nature Bruche Piémont ;
- atelier numérique ;
- initiation individuelle à la guitare.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 8 400 € à l'association Clair de Terre.

➤ **Aide et Union aux blessés de l'Existence (AUBE)**

L'association AUBE a été créée en 1997 et a pour objectifs de :

- rassembler des usagers de la santé mentale,
- être un lieu d'accueil, d'écoute, de partage et d'activités,
- dédramatiser les problèmes psychiatriques.

Depuis le 1^{er} décembre 2006, l'association gère un Groupe d'Entraide Mutuelle (G.E.M.) qui s'adresse aux personnes souffrant de troubles psychiques et qui a pour objectifs d'aider à rompre l'isolement, de restaurer et maintenir les liens sociaux et de redonner confiance en soi. L'Association compte 105 membres, 10 bénévoles et 2,5 ETP de permanents.

Des projets viennent s'ajouter aux activités des années précédentes reconduites, à savoir :

- le projet photo de l'AUBE en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, service des espaces verts, destiné à mettre en valeur les jardiniers de la Ville, employant des personnes en situation de handicap ;
- l'exploitation du film-vidéo réalisé fin 2015, et la volonté de réussir à le diffuser dans certaines salles de cinéma de Strasbourg ;
- la participation au Salon des associations ;
- la participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale : journée portes ouvertes ;
- l'exposition d'œuvres d'adhérents dans les locaux de la Mairie de Strasbourg et du Département, ainsi qu'un Café Psy ;
- le spectacle de marionnettes ;
- l'intervention de l'AUBE à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) des HUS et de Saverne ;
- la représentation de saynètes et exposition avec l'IFSI de la Robertsau à Strasbourg et l'atelier de la folle pensée ;
- la tenue d'un stand au Marché de Noël ;
- la mobilisation continuelle en direction des institutions psychiatriques et de soins.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 800 € à l'association AUBE.

➤ **Association Les Cécoignels**

L'association Les Cécoignels a été créée en 1986. Il s'agit d'un centre d'hébergement et de loisirs équestres pour les personnes en situation de handicap et valides. L'objectif de ce centre est d'accueillir des enfants et adultes présentant des inadaptations sociales, des troubles du comportement, des handicaps moteurs, psychiques, mentaux ou sensoriels. Le cheval permet de mener un travail pédagogique, voire thérapeutique, ainsi qu'une rencontre entre personnes en situation de handicap et personnes valides.

L'objectif des Cécoignels est de pouvoir renforcer leur activité dédiée au handicap avec la création de deux créneaux complémentaires alloués aux institutions sociales.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 16 760 € à l'association Les Cécoignels.

➤ **Les Auxiliaires des aveugles**

Les Auxiliaires des Aveugles ont pour but de favoriser l'inclusion sociale des déficients visuels en leur apportant un soutien quotidien dans l'ensemble de leurs démarches (aide à la lecture et à l'écriture, accompagnement dans leurs déplacements, visites au domicile de personnes vieillissantes en situation de handicap).

En 2017, l'association a poursuivi son activité essentielle de 325 guidages et accompagnements divers, ainsi que 200 interventions à domicile.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 240 € à l'association Les Auxiliaires des Aveugles.

➤ **Association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs (APIEDA)**

L'association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs a été créée en 1986. Elle a pour vocation de favoriser l'intégration des enfants déficients auditifs en cycle scolaire ordinaire, d'apporter les informations et conseils sous les formes les plus diverses, de faire connaître les expériences d'intégration en milieu ordinaire et en milieu professionnel vécus actuellement et, de développer la solidarité et l'amitié entre les familles qui se trouvent dans la même situation.

Elle compte 40 familles adhérentes, 8 bénévoles et 1 salarié à temps plein.

Les projets 2017 de cette association sont les suivants :

- une sortie famille ;
- une visite guidée à Strasbourg en partenariat avec la Ville de Strasbourg et la « Compagnie Les Oreilles et la Queue ».

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association APIEDA.

II. Les structures assurant l'information, le soutien et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société

➤ **Centre de Ressources, d'Informations et de Conseils en Aides Techniques (CEP-CICAT)**

L'association « Centre d'Exposition Permanent (CEP) – Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) regroupe deux entités qui œuvrent à la prise en charge des personnes en situation de handicap autour de la question des aides techniques individuelles.

Le CEP a pour objectif de favoriser la réadaptation et la réinsertion de la personne en perte d'autonomie en la conseillant et en l'accompagnant dans son projet. Il assure 4 missions : information, conseil, évaluation et diagnostic.

Sur la partie CICAT, l'association assure cinq fonctions principales :

- apporter de l'information/conseil sur les aides techniques et l'accessibilité ;
- offrir un service de démonstration/essai/prêt
- contribuer activement au développement de la compétence des professionnels ;
- promouvoir les savoir-faire locaux spécifiques ;
- produire de la connaissance intelligente sur les aides techniques.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 48 000€ au CEP-CICAT et d'approuver les termes du projet de convention, à conclure entre le Département et le CEP-CICAT.

➤ **Fédération des Malades et Handicapés (FMH)**

La Fédération des Malades et Handicapés (FMH) a pour vocation de sortir les personnes malades et en situation de handicap de leur isolement, de défendre et développer leurs droits spécifiques, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, de les accompagner dans leur projet de vie (logement, formation, travail, insertion sociale et culturelle) et leurs démarches administratives (constitution de dossiers), de leur permettre d'accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances et à tout ce que les personnes valides peuvent accomplir pour leur épanouissement.

L'activité de la FMH est centrée sur les ateliers-rencontre qui regroupent différentes sortes d'activités offertes aux membres de l'association ou proposées par eux. Le but a pour principe la libre adhésion de chacun, il s'agit d'activités culturelles, de loisirs, de formation ou d'information.

Les bénévoles de la FMH ont su organiser tout au long de l'année différentes manifestations et animations.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 3 000 € à la FMH.

➤ **Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT)**

Créée en 1924 dans le bassin industriel de Sarreguemines, l'Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT) s'est étendue rapidement à toute l'Alsace-Moselle où elle est structurée en association de droit local (loi de 1908), avec un groupement d'Alsace et un groupement de Moselle.

Son objet social est d'informer, de conseiller voire d'accompagner de façon ponctuelle les personnes en matière d'accidents et maladies professionnelles, d'assurance maladie, invalidité, décès, vieillesse, retraite complémentaire. L'UNIAT propose également une assistance dans les démarches administratives.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'UNIAT.

➤ **Centre de Ressources sur le Handicap Psychique (CREHPSY)**

Le CREHPSY est un établissement médico-social au sens de la loi du 2 janvier 2002, financé par l'ARS, et géré par un Groupement de Coopération Médico-Sociale (GCMS). Celui-ci a été créé en mars 2014 dans le cadre d'un partenariat entre l'AFEJI, l'UNAFAM, La Vie Active et des acteurs de la région : acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, représentants d'usagers et de familles.

Son ambition est de favoriser la fluidité des parcours des personnes en situation de handicap psychique ainsi que l'émergence de réponses individuelles et collectives adaptées, permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique et de leurs proches.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € au CREHPSY.

➤ **Union Régionale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (URAPEI)**

Après 15 ans d'existence, l'Union Départementale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis du Bas-Rhin (UDAPEI) a été dissoute le 25 juin 2012 et a été intégrée à l'URAPEI ALSACE. L'URAPEI ALSACE regroupe désormais deux sections départementales composées de 14 associations œuvrant dans le secteur du handicap mental.

L'URAPEI Alsace représente 5 000 familles dont 2 000 familles adhérentes. Elle regroupe 14 associations de parents et amis bénévoles qui gèrent et animent 120 établissements et services. Ces structures accompagnent 4 500 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental en Alsace. Ces associations emploient 2 200 professionnels et totalisent annuellement 60 000 heures de bénévolat.

De 2012 à 2016, l'URAPEI Alsace s'est efforcée de défendre avec détermination les intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille, d'être présente et active dans les instances de représentations et d'assurer les liaisons nécessaires dans le cadre du Mouvement parental entre les associations locales et l'UNAPEI.

En complément, l'URAPEI est engagée avec le Département dans le déploiement d'un plan d'action « Accueil, Accompagnement, Accessibilité » qui permettra – entre autre – de former les agents d'accueil du Département à la spécificité de l'accueil de personnes présentant une situation de handicap mental. Ce plan d'action permettra au Département de disposer du label « S3A ».

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 3 200 € à l'URAPEI.

➤ **Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM 67)**

Le but de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) est de soutenir les familles touchées par la maladie psychique en rompant l'isolement qui existe, en soutenant le malade et ses proches, en conjuguant la recherche d'insertion sociale et la dispense de soins, et en essayant de changer l'image de la "maladie mentale".

En 2017, l'UNAFAM a souhaité consolider sa structuration, notamment en augmentant le nombre de bénévoles actifs et en favorisant la formation des accueillants. Elle a également mis en place une offre de conseil juridique gratuite à destination des adhérents. Pour l'année 2018, l'association souhaite organiser des journées de formation à Strasbourg sur les troubles psychiques pour le grand public.

Deux autres projets pour cette année 2018 :

- mise en place d'une offre de conseil juridique à destination des adhérents ;
- organisation de journées de formation à Strasbourg sur les troubles psychiques pour le grand public.

Les groupes de paroles, animés par un médecin psychiatre et un bénévole de l'UNAFAM, rencontrent un vif succès et répondent à un réel besoin. Il paraît nécessaire de les maintenir sur 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'UNAFAM 67.

➤ **Nuit du handicap**

L'association La Nuit du Handicap a pour objectif de faire changer le regard sur le handicap.

Pour cela, l'association a organisé une soirée festive, conviviale et culturelle, intitulée « la nuit du handicap ». Dans le Bas-Rhin, la manifestation a eu lieu Place Gutenberg à Strasbourg le samedi 9 juin 2018. Cette soirée a réuni plus de 300 personnes autour de spectacles et d'un buffet gratuit.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association La Nuit du Handicap.

Ces différentes propositions de subventions pour l'année 2018 au titre de la politique du handicap engageraient 92 220 € sur la ligne de crédit 15 220 pour un montant disponible de 160 000 €.

L'ensemble de ces propositions de subventions a reçu un avis favorable par la Commission de l'autonomie et du silver développement réunie le 17 septembre 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15220	65-6574-52	195 000,00 €	160 000,00 €	92 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'attribuer des subventions pour l'année 2018 à l'ensemble des structures figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, représentant un montant total de 92 200€ ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département et le CEP-CICAT ;*
- *d'autoriser son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY